

Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA VOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Juin 2014

n° 18

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

Voilà maintenant un trimestre que la nouvelle équipe municipale est installée et s'est mise au travail. Notre première urgence a bien sûr été le vote du budget sans lequel nous ne pouvons engager les dépenses d'équipement nécessaires à la vie de notre village. Or, comme chacun le sait, notre commune a été victime pendant la période des fêtes de fin d'année du vol de ses véhicules et de son matériel, nous obligeant à des dépenses importantes qui ne seront que partiellement couvertes par les indemnités d'assurance.

Ceci nous amène à rappeler que chacun d'entre nous doit rester vigilant face à cette délinquance, devenue hélas ordinaire, et qu'il ne faut pas hésiter à appeler le 17 en cas de repérage de mouvements suspects faisant craindre pour la sécurité de biens ou de personnes.

La solidarité citoyenne, le lien social, le respect d'autrui et de la démocratie nous permettent d'améliorer notre quotidien. Nous devons faire l'effort d'aller à la rencontre des autres. C'est dans cet esprit que le conseil municipal a souhaité rencontrer l'ensemble du personnel municipal pour se présenter et faire sa connaissance et qu'il a aussi convié l'ensemble des responsables de nos associations dont nous ne pouvons que louer l'engagement bénévole au bénéfice de tous.

La période des vacances d'été arrive, et avec elle, le risque de canicule. N'oublions pas nos anciens qui peuvent avoir besoin d'aide. Soyons vigilants, soit en leur apportant notre concours soit en alertant les services de la mairie.

A toutes et à tous, je souhaite de bonnes vacances

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT

Le Maire
Jeannine Van Landeghem

NB : *N'oubliez pas de répondre à notre enquête sur les heures d'ouvertures de la mairie*

EN RAISON DES CONGÉS ANNUELS :

Rappel des horaires d'été pour la mairie (période du lundi 7 juillet 2014 au samedi 30 août 2014 inclus) :
du lundi au vendredi de 10 h à 12 h, fermeture tous les samedis.

La médiathèque HENRY MURGER sera fermée du 1er Août au 31 Août 2014. Réouverture le 3 Septembre 2014. Arrêt provisoire des permanences des adjoints le 5 juillet 2014. Contact éventuel par mail (voir sur le site) ou téléphoner en mairie.

Circulation et divagation des chiens

Article 1 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur le territoire de la commune.

Article 2 : Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être déclarés à la Mairie et ne peuvent circuler que muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique, dans les lieux publics, les locaux ouverts au public ainsi que dans les parties communes des immeubles collectifs.

Article 3 : Les chiens des catégories autres que celles citées à l'article 2 seront tenus en laisse dans l'agglomération, les hameaux et à proximité des pâtures où seront parqués des troupeaux.

Article 4 : Les chiens circulants sur la voie publique, même accompagnés tenus en laisse et muselés, devront être munis d'un collier portant sur une plaque de métal les nom, adresse et téléphone du propriétaire ou être identifiés par tout autre procédé agréé : tatouage, puce électronique.

Article 5 : Tout chien errant sur la voie publique sera saisi et mis en fourrière.

Article 6 : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur la voie publique y compris sur les trottoirs et dans les caniveaux ainsi que dans les parcs et espaces verts.

Article 7 : L'accès des chiens est interdit sur tous les terrains de sport, dans les salles communales sauf s'il s'agit d'un chien dressé accompagnant une personne handicapée.

Utilisation des tondeuses à gazon et débroussailluses à moteur.

Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Rappel

Réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.



Objets perdus

Vous avez perdu votre portefeuille, des clés... Etc...

Pensez donc à venir à la mairie ; peut-être aurez-vous le bonheur d'avoir quelqu'un de bien intentionné qui les a ramenés là-bas.

Je suis témoin d'avoir vu de ces personnes les ramener à la mairie et, hélas, de n'avoir pu les rendre à leur propriétaire faute de connaître leur nom et leur adresse.



C H

Concours des maisons fleuries

Le « concours des maisons fleuries » est reconduit cette année dans les mêmes conditions que précédemment. Les nogentais primés les années antérieures peuvent se faire connaître auprès de Monsieur Huyart (ch.huyart@nordnet.fr) afin de participer en tant que consultants dans la localisation des divers fleurissements remarquables. Cette forme de participation pourrait nous conduire à une effort commun pour embellir notre commune et augmenter le civisme de nos concitoyens.

Journée de la déportation

Un émouvant hommage à tous les héros et victimes de la Déportation fut rendu ce dimanche devant la stèle érigée, à cet effet, dans le Parc de la Mairie.

En présence du Major de la Gendarmerie de Charly, de quelques élus, du Président du Souvenir Français, du Maire de Romeny, de nombreux anciens combattants, de Nogentais, de 4 porte-drapeaux, la Présidente des A.C. procéda à la lecture du message de la F.N.D.I.R.P. Ensuite, Madame Jeannine VAN LANDEGHEM, maire de Nogent, évoqua ces terribles années de la Déportation. Puis elle termina son allocution en saluant la mémoire de nos deux Déportés nogentais : Pierre BAZIN et Raymond BRAYER.

Une gerbe fut déposée au pied de la stèle par Madame le Maire et la Présidente des A.C.

Cette cérémonie s'acheva, comme de coutume, par l'intervention de nos deux Nogentais, Daniel et Bernard, qui nous ont fait un brillant résumé du livre « La mémoire déverrouillée », écrit par Pierre DRAI, fils d'un déporté juif arrêté par la Gestapo dans notre village et déporté à Auschwitz en 1944. Le souhait de voir gravé le nom de ce Déporté, Isaac DRAI, sur la stèle a été formulé. Nous approuvons cette initiative qui devra faire l'objet d'un consensus avec notre nouvelle Municipalité.

Un grand merci à nos deux Nogentais qui savent s'intégrer chaque année, avec talent, dans cette cérémonie du souvenir.

Journée de la capitulation allemande

Toutes les conditions étaient remplies (beau temps, recueillement ...) pour le bon déroulement de nos deux cérémonies.

Bon nombre de participants, des élus et, fait rare, trois anciens maires ont assisté à la cérémonie qui s'est déroulée en l'absence de Madame le Maire, souffrante et excusée. Ce sont deux de ses adjoints, André HOURDRY et Charles HUYART, qui étaient chargés d'assurer la cérémonie. A ma demande, la Marseillaise fut entonnée et reprise par les participants. Leur voix se mêlant à la musique fut comme une réappropriation de notre hymne.

Malheureusement, nous regrettons, une fois de plus, que trop peu d'enfants soient présents lors de ces cérémonies. Il est du devoir de tous (parents, enseignants) de leur rappeler, dès leur plus jeune âge, que ces hommes et ces femmes ont combattu et sacrifié leur vie pour leur assurer un meilleur avenir ...

« Dans un monde en proie à tous les tourments et toutes les folies, le passé reste une « lumière fixe et nous avons une obligation imprescriptible envers ces hommes et ces « femmes, morts pour notre liberté commune ... (Extrait d'une allocution prononcée, en 2013, « par Monsieur André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)).

Denise MARQUIS , Présidente

La mairie vous communique.

Recensement militaire garçons et filles.

Il est impératif de passer en mairie dès la date anniversaire de 16 ans et avant 16 ans et 3 mois, munis de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

C'est la démarche obligatoire pour l'inscription à tout examen.

Liste électorale.

Il est important de se faire connaître pour inscription à la liste électorale de Nogent-l'Artaud. Jeunes et nouveaux Nogentais soyez les bienvenus à la mairie; voter est un droit et un devoir.

Beau succès pour le « JOUR DE L'ORGUE »

Les responsables de l'Association des Amis de l'Orgue du Pays de Charly-SUR-MARNE n'ont qu'à se féliciter d'avoir pris l'initiative de participer au JOUR de L'ORGUE 2014 le dimanche 11 mai et surtout, d'avoir choisi l'église Saint-Germain de NOGENT-L'ARTAUD pour la présentation de leur exposition consacrée aux orgues du canton..



Cette première a été couronnée de succès puisque plus de cent personnes parmi lesquelles de très nombreux Nogentais, dont Madame le Maire et une grande partie de son conseil, ont profité de l'occasion qui leur était offerte pour visiter leur église et, découvrir l'orgue, classé monument historique (partie phonique et buffet) qui est actuellement démontré... un spectacle exceptionnel qu'il ne fallait surtout pas manquer.

André HOINANT

Président de l'A.O.P.C.M.

Médiathèque Henry Murger

Avec les mois d'été, la période des vacances s'annonce.

Si vous avez choisi cette année de ne pas partir, venez à la bibliothèque chercher de quoi vous évader avec les derniers livres de : MUSSO-LEVY-ASSOULINE-LACKBERG-PANCOL etc... et aussi le rire de TINTIN.

Du soleil, du repos, de la détente et un bon livre, c'est le secret du bonheur en été.

Très bonnes vacances et à bientôt à la rentrée pour de passionnantes nouvelles lectures.

M.M.

Nogent Historique

Pendant les mois d'été, l'Association ouvre les portes de l'église.

Elle vous donne rendez-vous chaque dimanche, en Juillet et Août de 15 à 18 heures.

Visite commentée de l'édifice, de son orgue et ses peintures récemment classées. (17ème et 19ème).

A deux pas, la visite des ruines de l'Abbaye, complètera votre visite au coeur de l'histoire du vieux Nogent.

Rens. 03-23-70-20-62.

D HOUPEAU

Réunion des associations

Mi juin 2014, une sympathique réunion a eu lieu entre les principaux représentants des associations nogentaises et la municipalité.

Convivialité, bonne humeur : tout le monde a fait connaissance avec tout le monde.

Vous pouvez voir la photo générale sur le site de Nogent-l'Artaud.

C H

Idées

Des boîtes à idées vont être installées à différents endroits de notre commune : elles sont destinées à recevoir vos suggestions pour améliorer notre quotidien et nous signaler tout dysfonctionnement (exemples = ampoule grillée, trou dans la chaussée, etc...)

Les plaisanteries ne seront pas de mises.



CH

Nogent-loisirs Tennis de table

CHAMPIONNATS DE PICARDIE

Ils ont eu lieu le Dimanche 23 MARS 2014 à VERMAND 02

Nogent-l'Artaud avait 4 représentants :

2 Masculins : JEANNE Christophe battu en pool, et JACQUOT Arnaud, battu au 2e tour

2 Féminines : DESCANNEVELLE Laura Championne de Picardie, Cadette et MARTIN Mélodie Championne de Picardie, Benjamine



Bravo à ces 2 jeunes Filles qui ont dignement représenté les couleurs de Nogent

Jean Claude TROCME

La Pétanque Nogentaise

Notre premier concours en nocturne s'est très bien passé dans une bonne ambiance.

Le concours s'est terminé par la victoire de la Pétanque Nogentaise.

Les vainqueurs : Nathan SALVADORE
Carlos PODENCE

La Pétanque Nogentaise a également remporté le challenge du District à Jaulgonne.

Les vainqueurs : Nathan SALVADORE
Mickaël SALVADORE

Concours du 8 juin 2014 : 37 équipes

Bonne ambiance sous la chaleur

Les vainqueurs : La Pétanque Nogentaise et Château-Thierry.

Judo club de l'Omois

Les résultats obtenus en compétition sont satisfaisants.

Le 25 Mai 2014 : Championnat de Picardie benjamins :

6 de nos judokas ont fait le déplacement à Abbeville dans la somme et 3 se sont classés 3ème.

Le 24 Mai 2014 : 3ème trophée de Lizy sur Ourcq : en sport adapté une de nos licenciées en Jujitsu s'est classée première.

Le 25 Mai 2014 : 3ème trophée de Lizy sur Ourcq : le club se classe 6ème sur 32 clubs

Le 29 mai 2014 : 13ème Challenge du Tardenois inter-clubs : Nos jeunes se sont classés 4ème sur 26 clubs

MIEL Anthony section Nogent l'Artaud

CEINTURE NOIRE Masculine : Jujitsu technique

1 UV de 8 combats, création de techniques de défense au sol et debout, techniques imposées un arbitrage et kata.

OJEDA Thibault

CEINTURE NOIRE : est venu renforcer notre équipe en qualité de stagiaire sur le site de Nogent L'Artaud

COURS NOGENT L'ARTAUD

Possibilité de faire 2 essais. Inscriptions toute l'année

En raison des rythmes scolaires, les horaires ne sont pas encore établis.

Pour tous renseignements vous pouvez appeler le : 06.74.28.34.25

OU SUR NOTRE SITE www.judoclubomois.com

Ou par mail : judoclubomois@hotmail.fr

Foot

Ils étaient réunis, une trentaine, ce 19 juin 2014 au soir pour statuer sur les aléas et devenir du foot à Nogent-l'Artaud.

Les divers rapports sont bons; les élections du bureau ont eu lieu.

Nouveau président = Christophe Stephan,

nouveau vice président = Fabrice Gesell et le trésorier Christophe Hourdry est reconduit dans ses fonctions.

Le prix de la licence reste stable.

Bon courage aux divers responsables qui devront gérer le club pour les années à venir.



C H

Renseignements Pratiques

Mairie : Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88
Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h et vendredi après-midi de 14h à 17h
Le samedi de 9h30 à 11h45

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Permanence des Adjoints : le samedi de 9h30 à 11h45

Communauté de Communes du Canton de CHARLY

03 23 82 24 69

Trésorerie à Charly-sur-Marne 03 23 82 00 68
De 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Médiathèque Municipale : 03 23 70 67 91
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30
le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h

Écoles :

- Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57
- Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

Masseur Kiné :

Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26
34 Grande Rue 06 86 87 59 74
02310 Nogent-l'Artaud

Infirmière :

Mme BEAUDET-LEPAROUX Angélique
(Soins au cabinet à la demande)
3 rue Leduc de la tournelle 06 87 22 16 74
02310 Nogent-l'Artaud 03 23 71 39 07

Pharmacie : Mme BARON 03 23 70 02 54

Gare S.N.C.F : (sous réserve) 03 23 70 01 92
Du lundi au vendredi : de 6h 40 à 13h 50h
Fermé le samedi
Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 50

Service des cars : informations 08 10 75 00 00

Centre hospitalier Château-Thierry 03 23 69 66 00

Gynécologie-Maternité 03 23 69 66 46

Consultation des nourrissons

4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

La Poste : 03 23 70 02 49

Du lundi au samedi: 9h30 à 12h
plus le vendredi de 14h à 16h

(sous réserve de changement de dernière minute).

Heures de levées du courrier :

du LUNDI au VENDREDI : 15H

le SAMEDI 12H

La déchèterie intercommunale

Du 15 avril au 14 octobre

Les lundis de 14h00 à 18h00

Les mercredis de 9h00 à 12h00

Les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les vendredis de 14h00 à 18h00

Les samedis de 9h00 à 18h00

Les dimanches de 10h à 12h

La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.

EN CAS D'URGENCE :

| | |
|-------------------|---------------------|
| Police secours | (17) |
| Pompiers | (18) 03 23 82 00 18 |
| Samu (15) | 03 23 82 00 15 |
| Gendarmerie | 03 23 70 78 17 |
| Sécurité GAZ | 08 00 47 33 33 |
| Ambulances FAVIER | 03 23 82 04 56 |
| DUPLESSY | 03 23 82 07 57 |

E.D.F — G.D.F. Tél. : 08 10 34 79 48.
Fax : 03 44 21 65 55

Courriel : erdf-are-picardie@erdfdistribution.fr.

Adresse : ERDF - ARÉ Picardie 74, rue Jean Jaurès - 60100 Creil.

Votre contact dépannage 24h/24 Numéro Azur : 08 10 33 32 02

Destructions d'insectes

M. Julien LEFEVRE

Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

Curé de la paroisse

Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

Médiateurs :

M. René Béchard, 06 84 20 55 24

Mail = bechardrene@voila.fr

Permanence = sur rendez-vous à 02400 Château-Thierry auprès de l'Hôtesse d'Accueil du Point du Droit

Tél 03 23 69 57 51 ou 03 23 69 75 41

M. Didier Rousseau 06 31 29 80 54

Mail = conciliateurj-02@orange.fr

les 2e mardi de chaque mois de 14h à 16h30 à Charly sur Marne en mairie.

Caisse de Retraite : M. LAMARQUE 06 08 97 89 63
(régime général) (sur rendez-vous)

Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Nogent-l'Artaud

Site internet : <http://www.nogent-lartaud.fr>

Calendrier des manifestations patriotiques pour l'année 2014

| | | |
|---------------------|--|--|
| Mercredi 27 AOÛT | 70 ^{ème} anniversaire de la Libération de Nogent l'Artaud | 18 h.30 Carrefour de la Libération |
| Jeudi 25 SEPTEMBRE | Journée des Harkis | 11 h. Square Paul-Doumer à <i>Château</i> |
| Mardi 11 NOVEMBRE | 96 ^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 | 10 h. Monument aux Morts de <i>Romeny</i> 11 h. Monument aux Morts de <i>Nogent</i> |
| Vendredi 5 DÉCEMBRE | Hommage aux Morts durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc | 10 h.30 Monument aux Morts de <i>Nogent-l'Artaud</i> 11 h.30 <i>A définir</i> (cérémonie cantonale) |